
Konkurse Faillites Fallimenti

No 228 Freitag, 23.11.2007 125. Jahrgang

1. *Débitrice:* **ATELIER DE MECANIQUE GENERALE
AMG SARL**, Chemin de la Petite-Amérique 2,
1462 Yvonand
2. *Déclaration de faillite:* 28.06.2007
3. *Suspension de faillite:* 01.11.2007
4. *Echéance selon art. 230 al. 2 LP:* 03.12.2007
5. *Avance de frais:* CHF 5'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai sus-mentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. *Remarques:* But : exploitation d'un atelier de mécanique générale et de précision.

Office des poursuites et faillites d'Yverdon-Orbe-La Vallée
1400 Yverdon-les-Bains

(00267495)